

Image not found or type unknown



Article10 du décret du 12/12/1996

Par **kaluza**, le **06/02/2010** à **15:02**

Bonjour,rnj'ai été condamné à payer à ma copropriété suite à un procès 4500€.Dans les conclusions du procès les juges déboutent la copropriété de sa "demande concernant la mise en oeuvre de cette article" Or aujourd'hui le syndic a bloqué mes comptes via un huissier, et a fait prélever 22000€.Pourquoi une telle somme et en a t-il le droit puisqu'il a été débouté